



Mercredi 10 juillet 2019

## RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous quelques informations pour bien préparer la future rentrée scolaire.

La rentrée des classes aura lieu le  
**Lundi 2 septembre 2019 à 08H45**

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### Accueil de pré-rentrée

**Nous vous donnons rendez-vous dès le vendredi 30 août 2019  
de 16h30 à 18h00 : accueil des parents, visite des locaux et rencontre avec l'équipe  
éducative, verre de l'amitié**

L'école sera ouverte à partir du mercredi 28 août 2019.

### COURRIER RENTREE

Un courrier de rentrée contenant divers documents sera remis à chaque aîné de famille afin de nous permettre une bonne organisation en début d'année.

### Horaires des cours

**Matin : 8h45-12h      Après-midi : 13h40-16h40**

**Merci de prendre toutes les dispositions pour respecter les horaires d'accès à l'école et pour ne pas perturber la vie des classes par un retard.**

Pour la sécurité de vos enfants, **l'entrée et la sortie de tous les élèves se font par la rue d'Elbée**. N'oubliez surtout pas de fermer le portail et de remettre **le système de blocage situé en haut de celui-ci**.

### Il est strictement interdit :

- **de stationner devant l'entrée de l'école et sur l'emplacement de l'arrêt de bus pour permettre d'une part aux services de secours de pouvoir intervenir si besoin et de permettre aux enfants de descendre du car en toute sécurité.**
- **de stationner sur les passages piétons.**
- **De stationner devant les sorties des riverains.**

### ATTENTION : Le portail est fermé :

- **le matin à partir de 8h45 jusqu'à 12h00**
- **l'après-midi à partir de 13h40 jusqu'à 16h40**
- **durant le temps d'interclasse de 12h15 à 13h30.**

Une sonnette est à disposition en cas de prise en charge ou de rendez-vous sur temps scolaire.



Mercredi 10 juillet 2019

## STRUCTURE PEDAGOGIQUE ET PERSONNEL ENSEIGNANT

MATERNELLE	
PS	TERRIEN Gaëlle
PSMS	LA RIVIERE Paloma / CHENAIS Valérie
MSG1	LOIZEAU Nathalie / VIOLLEAU Dominique
MSG2	OHIER Dominique

ELEMENTAIRE	
CP	ALLANO Emilie
CPCE1	LECLEVE Mélanie
CE1CE2	PUZIO Véronique
CE2	LE BRETON Mélanie
CM1	DUPONT Nathalie/ MARTINEAU Carole
CM1CM2	POIRIER Anita
CM2	BRETHOME Thierry / DUBOIS Guillemette

### PERSONNEL DE SERVICE

FAUVEAU	Laurence	LAVOINE	Sophie
FLORICOURT	Marie-Andrée	MOREL	Stéphanie
GUERIN	Stéphanie	PAPIN	Nathalie
HOULIEZ	Estelle	PETIT	André

### CALENDRIER INTERNE ECOLE 2019/2020

**RENTREE des élèves le lundi 2 septembre 2019**

**Vacances de Toussaint** : du vendredi 18 octobre 2019 au lundi 4 novembre 2019

**Vacances de Noël** : du Vendredi 20 décembre 2019 au lundi 6 Janvier 2020

**Vacances d'hiver** : du vendredi 14 février 2020 au lundi 2 mars 2020

**Vacances de printemps** : du vendredi 10 avril 2020 au lundi 27 avril 2020

**Le samedi matin 16 mai 2020 sera travaillé par les enfants (samedi sportif et familial).**

**Vacances d'Été** : vendredi 3 juillet 2020.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

### ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

***Ouverture le matin à 07h30***  
***Fermeture le soir à 18h45***

Les enfants, en fonction de leur cycle, seront accueillis dans 3 salles.



Mercredi 10 juillet 2019

A 17h45, les enfants du cycle 2 encore présents à l'école, rejoindront les enfants de maternelle dans la salle de garderie.

A 18h00, les enfants du cycle 3 encore présents à l'école, rejoindront à leur tour les autres enfants dans la salle de garderie.

L'encadrement est assuré uniquement par des membres du personnel de service.

## RESTAURATION

Un délai de carence de 4 jours de classe est appliqué pour les absences.

Ainsi seule l'absence justifiée de l'enfant pour maladie ne sera pas facturée à partir du 5ème jour d'absence. Un certificat médical devra être remis ; un justificatif d'un spécialiste n'est pas considéré comme un certificat médical.

La déduction des absences justifiées interviendra le mois suivant.

En cas d'absence de l'enfant pour convenances personnelles, le repas sera facturé.

Les absences des enfants pour sorties scolaires et/ou classe de découverte sont déduites de la facturation.

Pour toute correspondance concernant la restauration, deux solutions :

- par courriel [compta.ndrsy@gmail.com](mailto:compta.ndrsy@gmail.com) et **uniquement à cette adresse**
- par courrier : service comptabilité école.

Les enfants de maternelle devront apporter une serviette avec un élastique marquée à leur nom pour les repas.

## ANNIVERSAIRE DES ENFANTS

Pour fêter l'anniversaire d'un enfant à l'école, merci de respecter les consignes suivantes :

- Si friandises, prévoir un bonbon par enfant uniquement
- Si gâteaux, il ne peut s'agir que de gâteaux achetés bénéficiant d'une traçabilité alimentaire.

## ABSENCE

Merci de signaler toute absence pour maladie à l'école :

- Soit par téléphone : 02.51.37.46.98
- Soit par courriel : [ec.larochesuryon.notredame@ddec85.org](mailto:ec.larochesuryon.notredame@ddec85.org)

Pour les autres absences, se référer au règlement de l'école

## PASTORALE

La catéchèse au sein de l'établissement est animée par les enseignants et des catéchistes.

Nous remercions tous les catéchistes pour leur implication.

Des catéchistes n'étant plus disponibles pour assurer la catéchèse l'année prochaine, nous vous lançons un appel pour devenir catéchiste. Si vous acceptez de vous lancer, merci de vous manifester auprès du chef d'établissement.

A partir du CE1, une participation financière annuelle de 13€ par enfant est demandée aux familles concernant les frais engagés au titre de la pastorale pour la catéchèse et la culture chrétienne (livrets, livres, ...). Ce montant sera prélevé sur septembre 2019.

## FRAIS DE SCOLARITE

- **Contribution familiale** : 35.80 € / mois

Pour les familles qui scolarisent trois enfants et plus à l'école Notre Dame, il a été décidé qu'à partir du troisième enfant, seule la participation aux frais de scolarité est demandée, soit 22.80 €



Mercredi 10 juillet 2019

**- Restauration :**

Repas régulier	Repas occasionnel
4,10€	5.10€

**- Accueil péri-scolaire** (garderie et étude du soir) : 0,60 € / quart d'heure

Le montant de l'accueil péri-scolaire est plafonné à 38,40€.

Les parents qui viendraient chercher leur(s) enfant(s) après 18h45, se verront facturer une pénalité forfaitaire de 20€ par famille à chaque retard.

Chaque parent doit compléter la feuille d'émargement en précisant l'heure d'arrivée le matin ou de départ le soir et en signant.

En cas d'absence de signature du parent, le tarif maximum suivant sera appliqué :

- 2.40€ le matin (équivalent à une présence de 7h30 à 8h30),
- 4.20€ le soir (équivalent à une présence de 17h à 18h45).

**Echéancier des frais de scolarité**

Contribution familiale	De septembre à juin
Restauration/Accueil péri-scolaire	D'octobre à juillet

**Subvention municipale**

La mairie de la Roche/Yon soutient financièrement les écoles privées yonnaises par le versement d'un forfait municipal. Celui-ci a fait l'objet d'une renégociation en 2018 aboutissant à une revalorisation pour le forfait maternel et une diminution pour le forfait élémentaire. La municipalité verse désormais 1304.16€ pour un enfant de maternelle et 593.80€ pour un enfant en élémentaire.

La mairie a de nouveau accordé aussi une subvention pour la restauration à hauteur de 0.28€ par repas.

Les écoles catholiques yonnaises bénéficient aussi d'une subvention numérique de 833.16€ par école.

**Assurance**

L'OGEC souscrit un contrat collectif pour tous les enfants inscrits à l'école Nte Dame auprès la Mutuelle Saint Christophe. Ce contrat permet à l'établissement une gestion plus efficace en cas d'accident scolaire et offre aux familles des garanties de remboursement très intéressantes, qu'il y ait ou non un responsable identifié. Toutes les démarches sont gérées par l'établissement.

La cotisation annuelle est incluse dans les frais de scolarité. Les garanties s'appliquent sur les activités scolaires et extra-scolaires.

Un document explicatif vous sera remis à la rentrée. Vous n'avez donc aucune attestation à fournir pour la rentrée scolaire.

**Contact : Mlle MOREL Stéphanie**

- Par courriel : [compta.ndrsy@gmail.com](mailto:compta.ndrsy@gmail.com)
- Par courrier libellé à l'attention de comptabilité OGEC.
- Permanence à l'école : lundi et jeudi de 9h00 à 11h45, mardi et vendredi de 14h15 à 16h30.

Bonne rentrée à tous.

Le chef d'établissement  
Thierry BRETOME